



# Cet été, lavez vos embarcations !

*Que vous profitiez du lac en canoë, kayak, planche à voile, planche à pagaie, chaloupe et moteur ou en chambre à air, etc, il est important de protéger la qualité de l'eau en nettoyant tout ce que vous mettez à l'eau.*

**Votre famille, vos amis, vos locataires apportent leurs matériels aquatiques pour naviguer sur notre lac :**

## **ATTENTION !**

**Exigez de tous qu'ils lavent avec soin leurs embarcations, moteurs et pagaies loin de la rive avant la mise à l'eau pour éviter la propagation des plantes envahissantes.**

**NOUS DEVONS PROTÉGER NOTRE LAC.**

**MESSAGES  
IMPORTANTES  
À TOUS  
LES RIVERAINS !**

## **Comment laver vos embarcations :**

Nettoyez avec attention tout matériel aquatique qui **a navigué dans d'autres plans d'eau**. Lavez à l'aide du boyau d'arrosage, une brosse et un chiffon passés dans un seau avec du savon et de l'eau chaude, ou encore mieux, avec un nettoyeur haute-pression si vous en possédez un. **S.V.P. lavez toujours loin de la rive !**



## POUR LE LAVAGE DES BATEAUX À MOTEUR :

Règlements de la municipalité de La Macaza.

### Règlements 2020-154, Article 6.2.2

Les résidents riverains qui possèdent une embarcation à moteur (électrique ou à essence), qui demeure sur le même plan d'eau et qui est entreposée sur leur terrain l'hiver, peuvent se prévaloir d'une exemption quant au lavage à la station de lavage d'embarcation.

Ces résidents doivent remplir un certificat de mise à l'eau, attestant qu'ils ont effectué un lavage complet de leur embarcation. Ils doivent se procurer une vignette au coût de 10 \$ pour l'apposer sur leur embarcation.

**Les visiteurs, quant à eux, doivent obligatoirement laver leurs embarcations à la station municipale.**

**77, chemin de l'Aéroport  
819 425-4913**



Dépliant réalisé par votre conseil d'administration  
Mai 2022

[aplclair.ca](http://aplclair.ca)

## Des objectifs communs pour bien vivre ensemble dans la nature.

*Les membres de l'APLCM s'entendent collectivement pour protéger la tranquillité et la qualité de l'environnement du Lac Clair. Leur petit lac fragile de moins d'un kilomètre carré est entouré de forêts publiques et de vie sauvage. Chaque propriétaire est responsable de la protection de ce patrimoine naturel exceptionnel.*

### NOTRE LAC

1. Ensemble, nous préservons la clarté et la pureté de l'eau de notre lac en le protégeant contre toute substance polluante.
2. Pour préserver la qualité de l'eau du lac et prévenir l'ensablement du lac, nous veillons à l'entretien de notre bande riveraine avec des végétaux, des arbustes et des arbres indigènes.
3. Pour éviter la propagation des plantes aquatiques exotiques et nuisibles comme la myriophylle à épis, nous lavons nos embarcations qui vont sur d'autres plans d'eau. Nous exigeons que nos visiteurs fassent laver leurs embarcations avant d'aller sur notre lac.
4. En période de couvaion, au printemps, nous évitons de perturber les tortues, les becs-scie et les huards.
5. Les vagues sont une cause de l'érosion des berges. C'est pourquoi nous limitons volontairement la vitesse d'une embarcation à 10 km/h et nous demeurons à 30 mètres de la rive.
6. Les riverains du Lac Clair favorisent l'usage des pédalos, des kayaks, des canots, des planches, des chaloupes et des embarcations propulsées par un moteur électrique.

### NOTRE RÉSIDENCE

7. La municipalité interdit l'épandage d'engrais chimiques, de pesticides, d'insecticides ou d'herbicides sur notre terrain. Cette réglementation protège la santé de notre lac.
8. Nous entretenons soigneusement notre fosse septique et profitons de la vidange collective organisée chaque année par l'Association.
9. Nous respectons les indications d'interdiction de feux à ciel ouvert en période de sécheresse. Les cendres sont un engrais qui favorise la croissance des algues. Par conséquent, nous évitons de faire des feux près de l'eau.

10. L'écocentre de la municipalité recueille les gros rebuts gratuitement. De plus, il y a un service de cueillette à domicile pour ceux qui n'ont pas de remorque.
11. Les autorités municipales et nationales découragent le nourrissage des animaux sauvages comme mesure de protection de la faune.

### LES ACTIVITÉS DE PLEIN AIR

12. Nous protégeons notre population de truites mouchetées en remettant à l'eau les petits individus et en évitant de pêcher en période de fraie à l'automne. On n'introduit pas d'autres espèces dans notre lac, même comme appât.
13. Nous sommes fiers de voir des becs-scie, des huards, des hérons et autres oiseaux sauvages nicher et vivre chez nous. Nous souhaitons les protéger contre la chasse.

### LE BON VOISINAGE

14. Les riverains valorisent la quiétude et font en sorte d'éviter les nuisances sonores qui sont amplifiées par l'écho des montagnes.
15. Nous pensons que les feux d'artifice et les lanternes chinoises présentent un risque d'incendie et polluent l'environnement.
16. Nous souhaitons circuler dans un environnement zéro déchet. Par conséquent, nous rapportons nos déchets lors de nos randonnées. On peut aussi ajouter dans notre sac un déchet trouvé sur notre chemin.
17. Étant en zone isolée, nos propriétés sont à haut risque de vol. Notre meilleure protection est la vigilance. Si nous voyons un rôdeur, notons son signalement et sa plaque d'immatriculation et partageons cette information avec nos voisins et avec la Sûreté du Québec.